

MAIRIE DE GRAND-CHAMP

56390 GRAND-CHAMP

Tél. : 02 97 66 77 11

Fax : 02 97 66 41 69

mairie@grandchamp.fr

2011/02/13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil onze, le vingt-quatre février**, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué le 18 février 2011, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de GRAND-CHAMP, sous la présidence de M. PELLETAN, Maire.

Etaient présents : M. PELLETAN, Maire ; Mme LE GAL, M. LE BODIC, Mme DECLAIS, M. CHAPUT, Mme BREBION, M. LE MAGUERESSE, Melle LE FALHER, Adjoint ; Mme REBOURG, MM. EVENO, LE NOCHER, Mme CONFUCIUS, M. JOSSEC, Mmes PELTIER, DUBOSCQ, M. SALDANA, Mmes LE LABOURIER, LE GARREC, FOSSE, MM. LEFEVRE, CERVA-PEDRIN, Mme ROUSSEL-PERION, M. ROSNARHO, Mme LE MEUR, M. BLEUNVEN, Mme BOURBON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. FUDUCHE, adjoint (pouvoir à M. SALDANA), M. PUREN (pouvoir à M. PELLETAN), Melle LE GALLUDEC (pouvoir à Mme DUBOSCQ), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : M. Claude CHAPUT, Adjoint au maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - **Présents** : 26 - **Votants** : 29.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires – Année 2011.

Le débat d'orientations budgétaires est la première étape du cycle budgétaire. Il doit être réalisé, dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif en conseil municipal. C'est l'occasion pour les membres du Conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, et de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le budget primitif 2011 du budget principal et des budgets annexes.

Le présent document est prévisionnel. Il convient de l'appréhender avec un certain recul, compte tenu des incertitudes politiques, économiques et financières.

Le présent document présentera successivement :

- le contexte économique budgétaire national ;
- l'évolution démographique de la commune ;
- l'analyse de la situation financière et fiscale de la commune : données générales, sections de fonctionnement et d'investissement, endettement, fiscalité ;
- présentation des orientations du budget primitif 2011 et du Plan Pluriannuel de programmation des Investissements 2011 – 2015.

I – Le contexte économique budgétaire national :

Le budget ne peut en effet être évoqué en faisant abstraction de la situation économique globale. Les grandes orientations des finances publiques sont présentées dans le rapport économique, social et financier associé au projet de loi de finances pour 2011, ainsi que dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2011-2014.

L'hypothèse de croissance retenue par le gouvernement est de + 2,0 % en 2011, après une hausse de 1,5 % en 2010. Les exportations françaises pourraient être freinées par la mise en place de plans d'austérité chez les principaux partenaires économiques, tandis que la consommation des ménages ne devrait pas connaître de progression significative. En 2011, le risque inflationniste semble exclu : la hausse des prix à la consommation ne devrait pas connaître d'accélération particulière et s'établirait à + 1,5 % selon le consensus des économistes. **Mais la situation géo politique actuelle et les récentes déclarations concernant la hausse des matières premières pourraient peser lourdement cette année.**

Une des mesures les plus importantes inscrites dans le projet de loi de finances pour 2011 concerne **la stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales**. Ce gel des dotations porte sur une période de 3 ou 4 ans selon l'interprétation que l'on fait de la loi (budget triennal 2011-2013 ou gel de 2011 à 2014). Ainsi, la loi de finances pour 2011 prévoit que le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est plus indexé, mais fixé chaque année par la loi de finances. Pour 2011, le montant de la DGF est fixé à 41,3 milliards d'euros à champ constant, soit une hausse de 0,2 %.

Impact de la réforme de la taxe professionnelle : en 2010, la taxe professionnelle a été supprimée, au profit d'une nouvelle Contribution Economique Territoriale (CET). Pour 2011, le montant des compensations d'exonérations est diminué, du simple fait de la suppression de la taxe professionnelle assise sur les équipements et biens mobiliers. Seuls demeurent les dispositifs relatifs à la fiscalité assise sur les valeurs locatives foncières.

En ce qui concerne **la dotation de solidarité rurale**, attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants, la loi de finances pour 2011 prévoit de l'augmenter de 50 millions d'euros, soit + 6,2 %. En plus des fractions "bourg-centre" et "péréquation", une troisième fraction de la dotation de solidarité rurale est instaurée en faveur des 10 000 communes rurales les moins favorisées, c'est-à-dire présentant le potentiel financier le plus éloigné du potentiel financier moyen de leur strate.

Création de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : dans le but de simplifier les modalités d'attribution et de répartition des enveloppes départementales de la dotation globale d'équipement (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR), ces deux dotations de soutien à l'investissement rural sont fusionnées en une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). En 2011, 616 millions d'euros sont prévus au titre de la DETR, dont un peu plus de 484 millions d'euros au titre de l'ancienne DGE des communes et un peu plus de 131 millions d'euros pour l'ancienne DDR. La DETR se limite aux seules opérations d'investissement, mais une partie des charges induites de fonctionnement pourrait être prise en compte.

C'est dans ce contexte que les dotations en provenance de l'Etat seront allouées en 2011.

II – L'évolution démographique de la commune :

Les différentes méthodes de recensement :

- Afin de mieux tenir compte des évolutions démographiques **et de réaliser une égalité de traitement entre les communes**, le recensement de la population a changé de méthode depuis 2004 : des enquêtes annuelles réalisées sur un cycle quinquennal se sont substituées aux recensements généraux tous les huit ou neuf ans.
- La nouvelle méthode de recensement permet aux communes de disposer de données actualisées chaque année. La méthode varie selon un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les cinq ans, par roulement. Le dernier recensement pour notre commune ayant eu lieu en 2008, le prochain devrait donc intervenir en 2013.

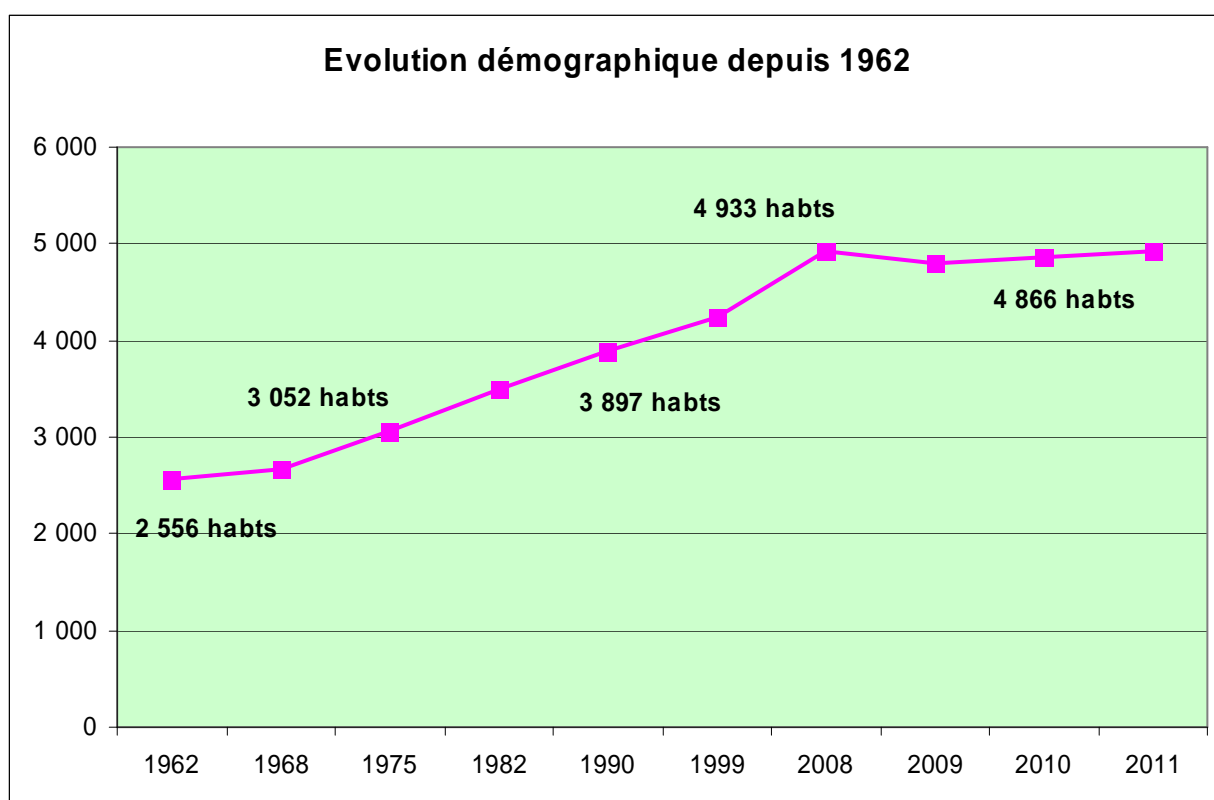
Ainsi, à partir de 2008, les populations légales de chaque commune qui ont pris effet au 1/1/2009 ont été calculées par référence à l'année de milieu de cycle 2004/2008 (c'est à dire 2006) et ainsi de suite.

La population légale de 2010 était donc celle de l'année de référence 2007 ; celle de 2011 de l'année de référence 2008.

L'INSEE tient également compte, par extrapolation, pour déterminer la population légale à partir des résultats obtenus par l'enquête du recensement le plus récent, des tendances observées en s'appuyant sur le nombre de logements fournis par la base de la Taxe d'Habitation.

1 ^{er} janvier 2005	1 ^{er} janvier 2006	1 ^{er} janvier 2007	1 ^{er} janvier 2008	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2010	1 ^{er} janvier 2011
4 331 habitants	4 933 habitants 4801 *	4 933 habitants 4866 *	5 177 habitants 4933 *	4 801 habitants	4 866 habitants	4 933 habitants

* Population légale révisée



III – L'analyse financière et fiscale 2010 :

L'analyse du compte administratif 2010 a été présentée en début de séance. Les grandes tendances à retenir sont les suivantes :

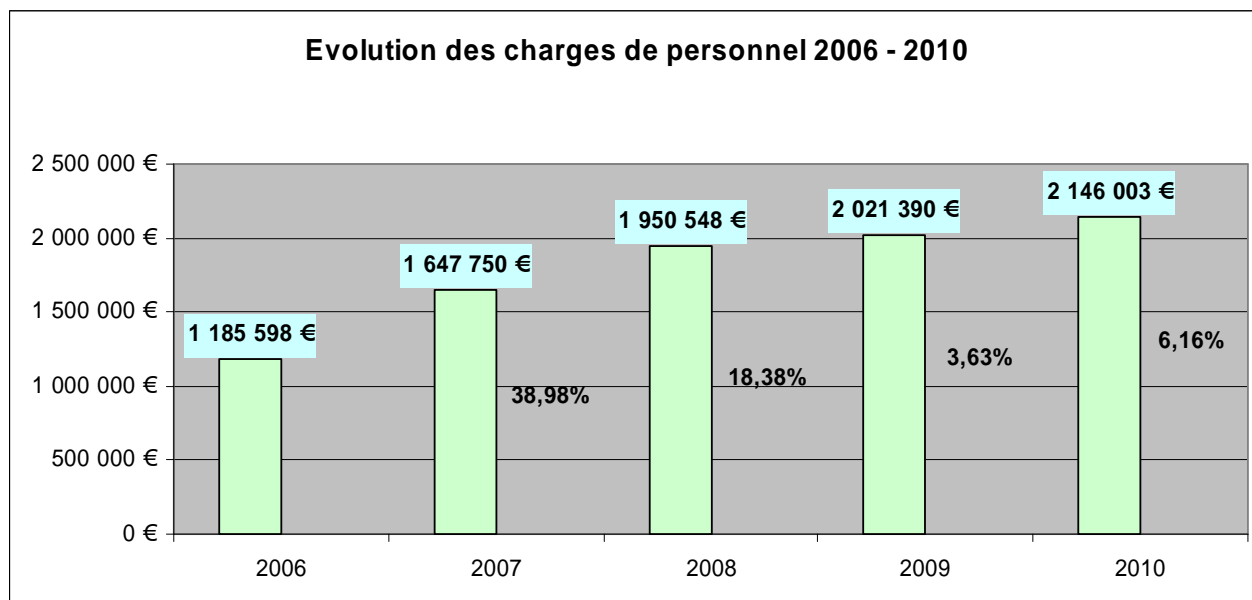
1) Sur les opérations de fonctionnement :

a) les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à 4 039 740,64 €. Une fois les dépenses transports scolaires neutralisées en 2009, **les dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2010 sont en hausse de 7,62 % par rapport à 2009.**

- les principales augmentations concernent l'énergie, l'électricité, le combustible, le carburant, l'alimentation et les fournitures administratives.

- les charges de personnel : hors charges exceptionnelles concernant les validations de services, les charges de personnel s'élèvent à 2 082 434,57 € en 2010, contre 2 021 390,30 € en 2009, **soit une progression de 3,02 %**. Elles représentent 51,55 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Evolution des charges de personnel 2006 - 2010



L'augmentation significative des frais de personnel en 2008 s'explique essentiellement par l'impact de la création de la maison de l'enfance (création du multi accueil et reprise des services enfance jeunesse).

- les autres charges de gestion courante sont en forte progression, du fait de la subvention d'équilibre versée au CCAS.

- les intérêts de la dette continuent de baisser et s'élèvent en 2010 à 271 153,10 €.

b) les **recettes réelles de fonctionnement 2010** s'élèvent à 4 800 294,49 €. En 2009, hors recettes liées aux transports scolaires, elles s'élevaient à 4 447 568,79 €, **soit une progression de 7,93 %**.

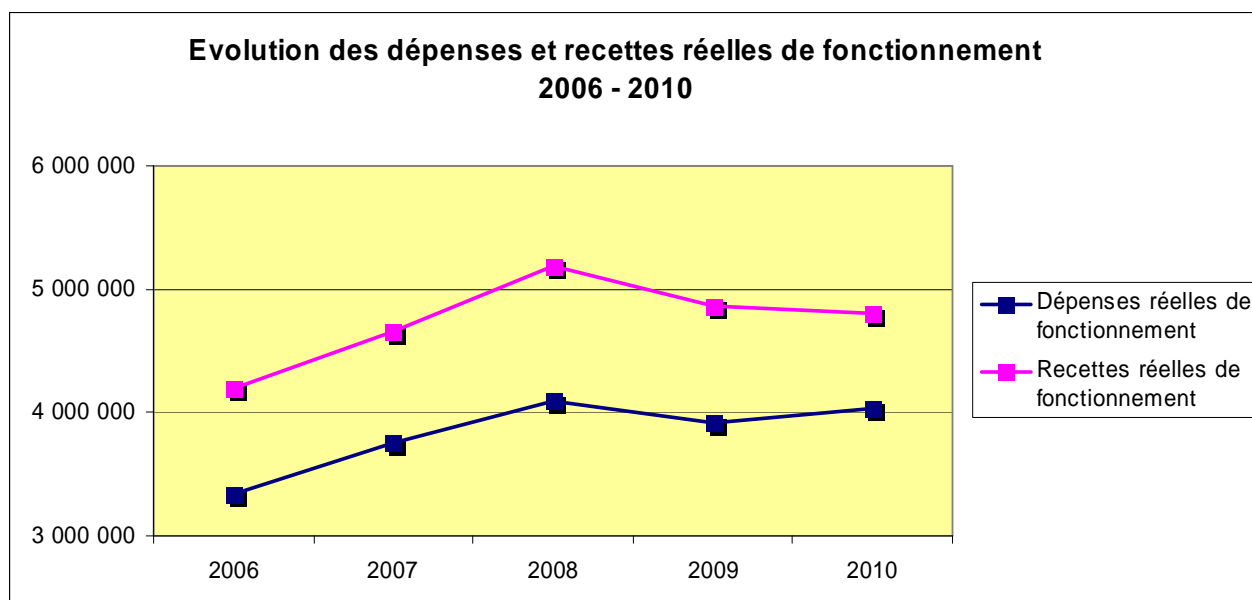
- la mise en place d'une convention a permis le remboursement des charges de gestion et des frais de personnel du budget assainissement vers le budget principal, pour un montant de 19 810 €.

- la dynamique des bases et l'augmentation des taux génèrent des recettes fiscales supplémentaires : + 159 546 € en 2010. La fiscalité représente la part la plus importante des recettes de fonctionnement, 41 % en 2010.

- les dotations de l'Etat sont en légère augmentation (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation) par rapport à 2009 : + 74 738 €, soit 6,90 %.

- A noter : les travaux en régie ont été valorisés en 2010, pour un montant de 21 939 €

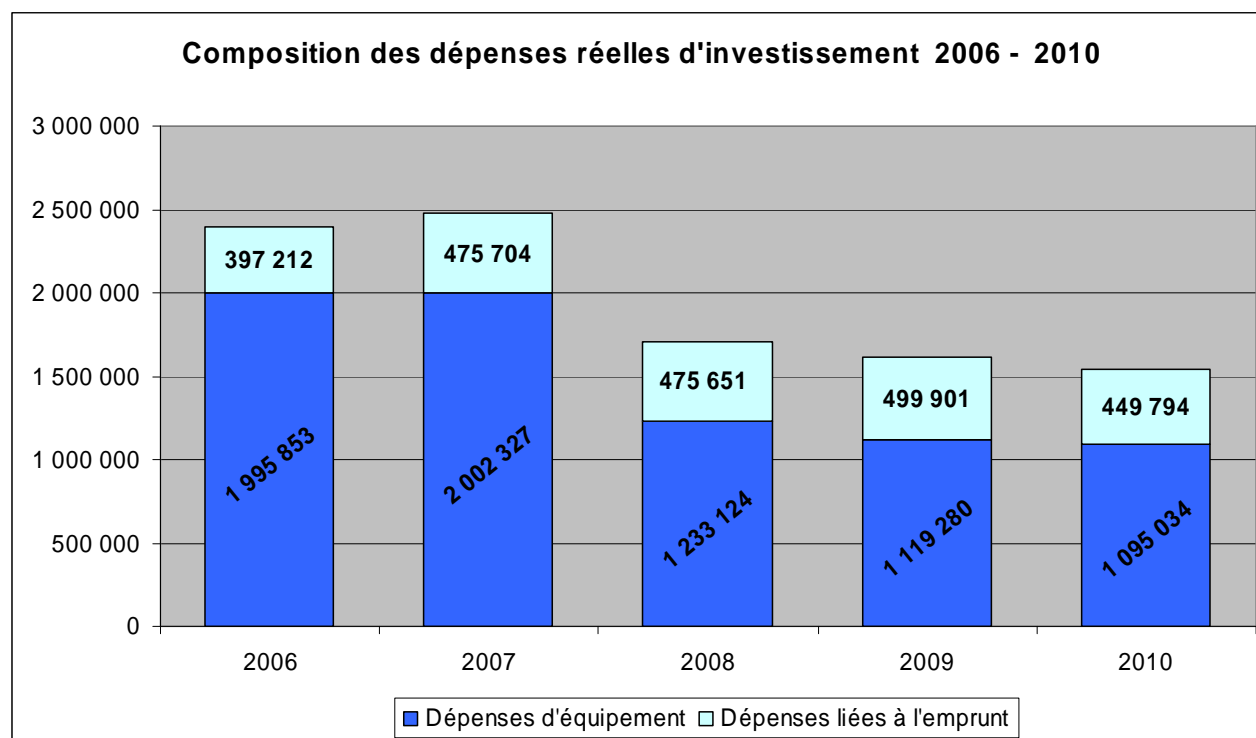
La courbe "effet ciseaux" :



Cette courbe indique l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement depuis 2006. Les produits ont suivi la courbe ascendante des dépenses jusqu'en 2008, puis, à partir de 2009 les dépenses de fonctionnement ont augmenté plus vite que les recettes de fonctionnement. En 2010, les deux courbes commencent à se rapprocher légèrement, cette tendance nous invite à la prudence et poursuivre l'effort à porter dans les années à venir sur les charges courantes. En effet, la commune voit se réduire progressivement ses marges de manœuvre lorsque la progression des dépenses de fonctionnement reste durablement supérieure à celle des recettes. **Un effet de ciseaux altère alors mécaniquement le niveau de l'épargne brute dégagée par la commune.**

2) Sur les opérations d'investissement :

En 2010, les dépenses d'équipement constatées au compte administratif s'élèvent à 1 095 033,79 €.



- le remboursement de la dette en capital sur l'exercice 2010 est de 449 793,75 € dont 13 490,51 € de remboursement de prêt CAF et MSA pour la construction du multi accueil et 22 068,84 € au syndicat départemental d'énergies du Morbihan.

- Diverses subventions d'équipement ont été encaissées, pour un montant de 127 419,85 € (amendes de police, subventions église, salle de sports, voirie et plantations)

- le FCTVA 2010 s'élève à 168 069 €

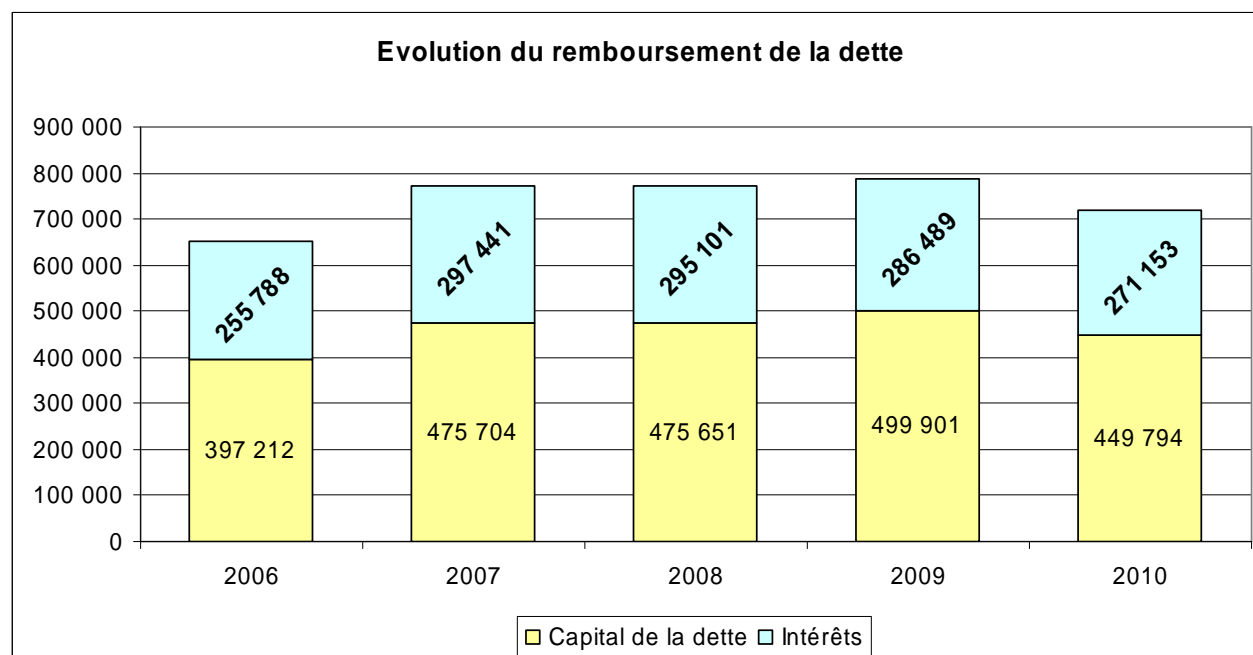
- la taxe locale d'équipement s'élève à 69 790 €

Les ratios budgétaires présentés dans le tableau ci-après permettent de situer la commune par rapport aux communes de même strates. La commune étant située entre les deux strates, les deux catégories démographiques 3 500 à 4 999 habitants et 5 000 à 10 000 habitants ont été retenues. Les **montants par habitant** ont été relevés sur l'exercice 2009.

Libellé	Grand-champ année 2010	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique 3 500 à 4 999 habitants	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique 5 000 à 10 000 habitants
Dépenses de fonctionnement			
Charges à caractère général	205	220	241
Charges de personnel (hors dossiers validation services)	428	383	477
Intérêts de la dette	56	32	36
Subventions versées	55	54	71
Total des charges de fonctionnement	830	819	948
Recettes de fonctionnement			
Impôts locaux	308	341	389
Dotations globales de fonctionnement	159	190	204
Total des produits de fonctionnement	986	947	1 075
Dépenses d'investissement			
Dépenses d'équipement	225	308	322
Remboursement d'emprunts	92	75	81
Recettes d'investissement			
FCTVA	35	68	73
Subventions reçues	26	65	68
Dettes			
Encours dette au 31 décembre	1 500	766	884
Annuité de la dette	148	106	115
Taux d'intérêt moyen de la dette	3.81 %	4.40 %	
Fiscalité			
Produit taxe habitation	140	147	161
Produit taxe foncière propriétés bâties	141	181	219
Produit taxe foncière propriétés non bâties	25	11	8
Autofinancement			
CAF brute	212	155	163
CAF nette	64	80	82

Le niveau d'endettement :

L'encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2011 à 7 301 484 €, elle s'élevait au 1^{er} janvier 2010 à 7 690 894 € et devrait s'élever au 1^{er} janvier 2012 à 6 883 387 €.



Le poids des charges financières est en recul régulier depuis 2008 en raison d'une part du désendettement progressif et, d'autre part des taux variables du marché relativement bas depuis 2 ans.

L'annuité de la dette bancaire en 2010 s'est élevée à 720 947 €, contre 786 390 € en 2009, avec un **taux moyen constaté pour 2010 de 3,81 %**.

Le suivi de **la capacité de désendettement**, se calcule en rapportant l'épargne brute à l'encours de la dette. Il s'exprime en nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette et se réfère à une échelle de valeur.

- Moins de 8 années : la situation est bonne ;
- Entre 8 et 12 : surveiller la tendance pour éviter la dynamique du surendettement ;
- Au delà de 12 : des mesures sont à prendre

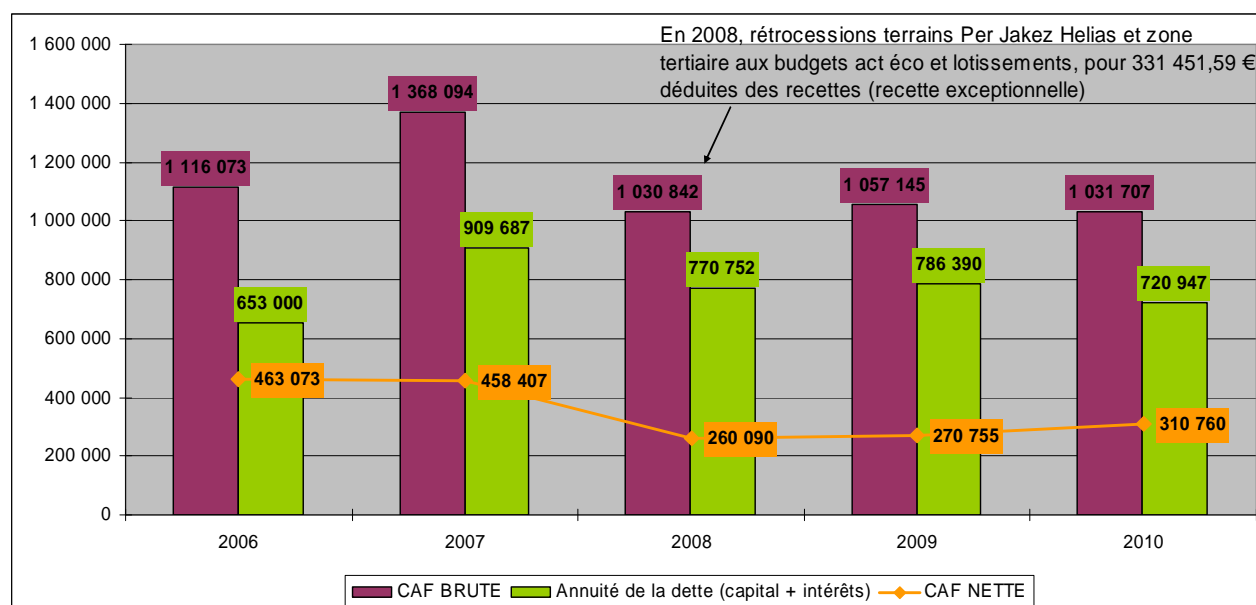
A ce jour, **moins de 7 ans** seraient nécessaires à la commune pour rembourser la totalité de sa dette si elle consacrait la totalité de son épargne à cette fin (contre 7 ans ½ en 2009).

En 2011 trois emprunts arriveront à échéance, représentant un montant total de 48 744 €. En 2012, deux emprunts arriveront à échéance, pour un montant total de 31 024 €.

La capacité d'autofinancement :

La CAF brute, ou épargne brute, est l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, diminué des intérêts de la dette.

La CAF nette, ou épargne nette, est égale à la CAF brute, diminuée du remboursement de la dette en capital. **La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement** grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette. Pour 2010, elle s'élève à 310 760 €, soit 63,86 € par habitant.



IV – Présentation des priorités du budget primitif 2011 :

Il importe de veiller à l'évolution des charges à caractère général (chapitre 011) et aux charges de personnel (chapitre 012) afin de préserver la capacité d'autofinancement indispensable à la réalisation de nos investissements.

a) Les dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général :

En ce qui concerne les charges à caractère général il est prévu de lancer une procédure de marché qui soit adaptée aux besoins actuels, en matière d'achat de produits d'entretien et de fournitures administratives.

- Les charges de personnel :

Pour ce qui concerne le chapitre le plus volumineux, ces dépenses seront aussi limitées que possible (il a notamment été décidé en 2010 de ne plus faire appel systématiquement au service de remplacement du centre de gestion pour les arrêts de longue durée), mais devront tenir compte des éléments suivants :

. augmentation conjoncturelle : à ce jour, aucune décision d'augmentation du point d'indice n'a été prise. Néanmoins il faut prévoir cette hausse mécanique par une prévision d'environ 0,8 % sur 6 mois.

. l'on ne peut omettre la progression de l'ancienneté et de la qualification moyennes des effectifs qui induisent une hausse nommée phénomène de "GVT - Glissement Vieillesse Technicité", évalué à 2,5% chaque année.

. aucune création de poste n'est à priori prévue en 2011

. les travaux en régie continueront à être privilégiés (peinture, électricité, etc...).

- Les charges financières : l'emprunt basé sur l'euro/francs suisses fait l'objet d'une attention particulière. L'objectif étant de contenir les intérêts à un niveau acceptable, voire de sortir de cette opération si une opportunité se présente. **Le taux de l'échéance du 1^{er} janvier 2011 de ce prêt est de 4.49 %.**

- La subvention versée au CCAS : le CCAS de Grand-Champ a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'URSSAF, portant sur les charges sociales pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2004. A l'issue de cette vérification, il s'est avéré que les exonérations de charges patronales ont été appliquées à tort sur les rémunérations des aides ménagères non titulaires. En conséquence, compte tenu de la législation applicable, une régularisation en rétablissant les taux normaux a été effectuée. Le rappel porte sur un montant de 65 659 €. Le Ministère des affaires sociales, saisi par l'association des maires du Morbihan, a indiqué qu'après concertation avec l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale, les redressements opérés seraient calculés sur une année, dans la limite de 50 % du montant du redressement initial, soit 32 829.50 €. Aujourd'hui, la commission de recours amiable a notifié au CCAS sa décision de maintenir le redressement et nous ignorons si le montant du redressement sera limité à 50 % ou pas. Il conviendra donc de prévoir cette dépense dans la subvention d'équilibre habituellement versée au CCAS, laquelle devrait donc atteindre environ 100 000 €.

b) Les produits de fonctionnement

- Les tarifs des services applicables au 1^{er} janvier 2011 ont été revalorisés à hauteur de 2 %.

- Les contributions directes : les taux d'imposition ont été revus en 2010, ils n'avaient pas évolué depuis 2002.

Pour 2011, il est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages et de reconduire les taux en vigueur. Toutefois, plutôt qu'une augmentation ponctuelle importante (8,5 % en 2010), il conviendra désormais de revoir les taux à des intervalles plus fréquents.

- Un reversement de l'excédent du budget lotissements est prévu sur l'année 2011.

- Par rapport à la réforme de la taxe professionnelle, pour ce qui nous concerne, le reversement de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) devrait se situer cette année au niveau des années passées, soit environ 395 000 €.

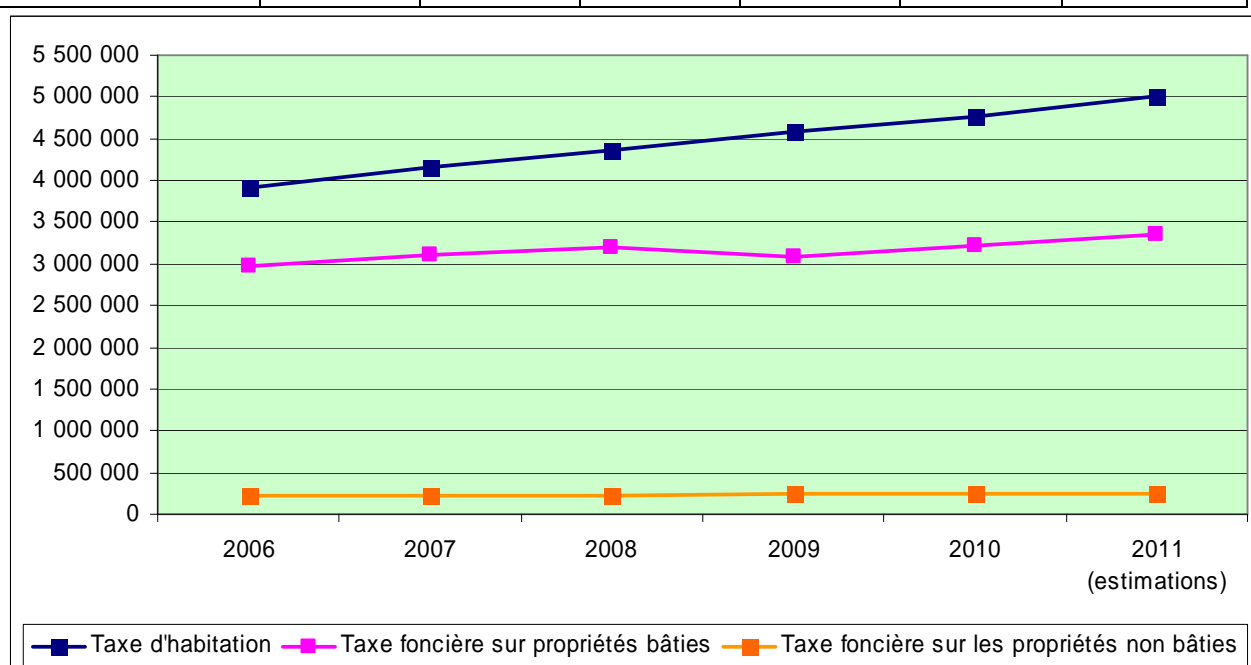
- Il est également prévu d'instaurer, sur délibération du Conseil municipal, la taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles. Cette taxe s'applique aux cessions de terrains nus.

- Il sera fait appel à un cabinet de conseil spécialisé afin de rechercher une éventuelle optimisation des charges sociales (rémunération aux résultats).

- **Les dotations de l'Etat** : A ce jour, seul le montant de la dotation de base est connu, il s'élève à 447 684 € (pour mémoire, le montant attribué en 2010 s'élevait à 440 787 €). Les dotations de péréquation (dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation) ne seront quant à elles connues qu'au cours de la 1^{ère} quinzaine du mois de mars.

- **L'évolution des bases**, depuis 2006 :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011 (estimations)
Taxe d'habitation	3 904 839	4 156 508	4 355 164	4 574 727	4 762 000	5 015 000
Taxe foncière sur propriétés bâties	2 967 124	3 098 234	3 187 860	3 096 157	3 222 000	3 356 000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	222 026	225 006	231 060	235 502	236 900	240 400



A taux constant, les contributions directes devraient donc augmenter d'environ 61 000 € par rapport à 2010

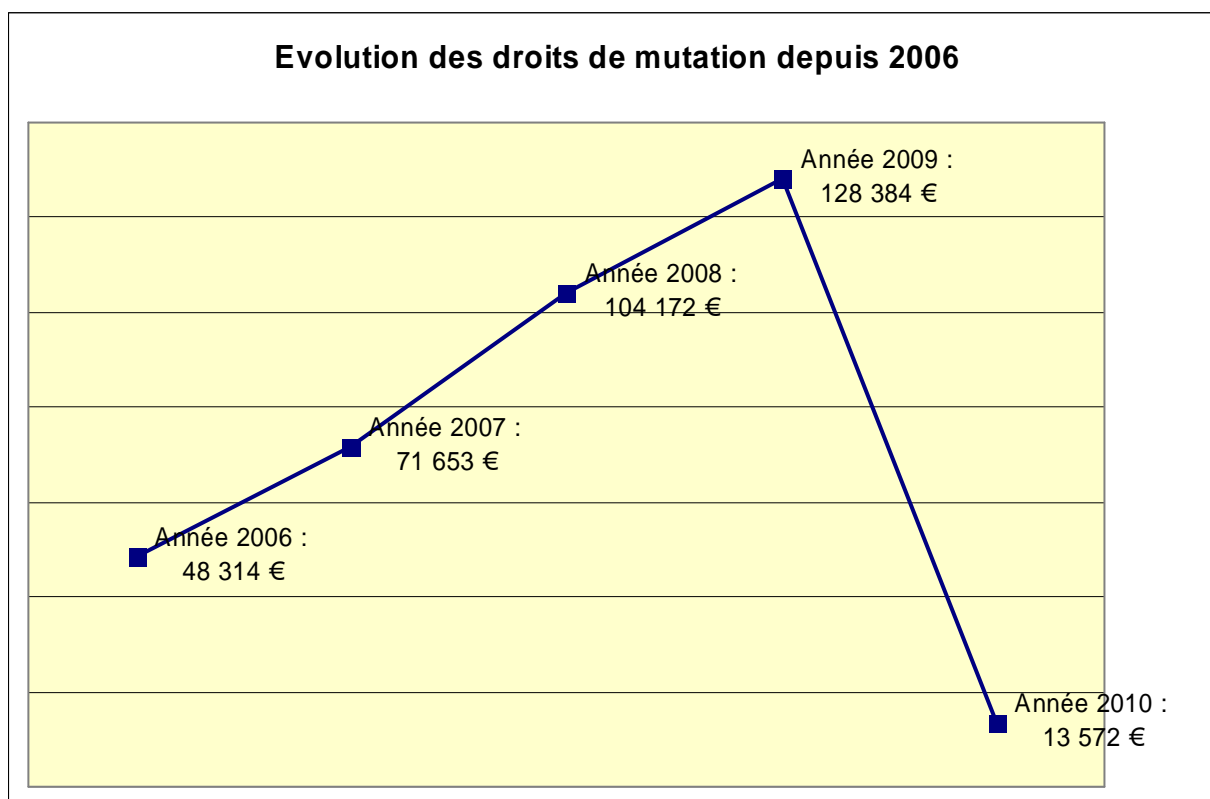
- **Les droits de mutation** :

Les droits de mutation sont également appelés droits d'enregistrement. Ces droits sont exigés par l'administration fiscale lors de la transaction du bien d'un patrimoine à un autre, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

Dès lors, le ralentissement des transactions immobilières impacte directement les ressources des collectivités.

Pour les communes de moins de 5 000 habitants, ces recettes sont perçues au profit d'un fonds de péréquation départemental. Les ressources du fonds sont ensuite réparties au profit des communes selon un barème établi par le conseil général prenant en compte des critères tels que le nombre d'habitants, l'effort fiscal, le montant des dépenses d'équipement brut.

Au 1^{er} janvier 2008, du fait du recensement complémentaire de la population, la commune est passée, de façon "théorique", à plus de 5 000 habitants. De ce fait, les droits de mutation nous ont été versés deux fois en 2009 : sous la forme de la péréquation, pour un montant de 60 582,03 €, et sous forme de ressource directe, pour un montant de 67 802,24 €. Ce trop perçu a été défalqué des versements 2010, ce qui explique la chute importante apparaissant sur ce graphique :



- A ce jour les frais d'affranchissement, les cotisations assurances, la maintenance du logiciel comptabilité ainsi que le loyer pour le SSIAD sont remboursés par le budget **CCAS et SSIAD** au budget principal. **En 2011, il est prévu de mettre en place une convention** afin de formaliser cet état de fait et y inclure les charges non prises en compte à ce jour (par exemple les frais de téléphone).

Les dépenses d'équipement :

Les nouveaux projets font l'objet d'un Plan Pluriannuel de programmation des Investissements (PPI), en milliers d'euros. Toutefois, il est précisé que le montant des investissements 2011 **sera définitivement arrêté** lors de la présentation du budget primitif.

RESERVES FONCIERES, TRAVAUX ET PLANTATIONS						
Programmes	2011		2012	2013	2014	2015
	ENS 2010	N. Prop. 2011				
Aménagement du vallon du Guenfrou	4		161	162		
Réserves foncières	26	150	200	20	20	20
Plantations	4	10	10	10	10	10
Aménagement local jeunes	2	17	2	2	2	2
Travaux divers bâtiments communaux	2	33	84	10	10	10
Création du parking rue du 11 Nov + acquisition du terrain				270	271	
Travaux église, chapelles	52	6				
Réfection toiture mairie			45			
TOTAL	90	216	502	474	313	42

URBANISME-LOTISSEMENT						
Programmes	2011		2012	2013	2014	2015
	ENS 2010	N. Prop 2011				
Plan accessibilité voirie et espaces publics	6	14	66	66	66	66
Voie programme annuel	254	200	200	200	200	200
Eclairage public (entretien et investissement)		25	18	15	15	15
Aménagement des jardins familiaux		2				
Giratoire de Carrefour Market + éclairage public			75			
Rte de Plumergat /FFI			300	300		
Piste cyclable Lann Guinet carrefour market		9				
TOTAL	260	250	659	581	281	281

SPORT						
Programmes	2011		2012	2013	2014	2015
	ENS 2010	N. Prop				
Nouvelle toiture salle de sports				145		
Arrosage automatique terrain de sport			25			
Salle de sport		22		900	800	800
Chauffage salle de sport			38			
Salle de muscu aménagement ancien local ST		10				
Remise en état du vestiaire Queneah Guen (plaine de jeux)		19				
Vestiaires rugby + foot			5	5	5	5
Aménagement terrain de rugby				300		
Huisseries salle de sport au-dessus du modulaire (chassis nord)		5				
TOTAL	0	56	68	1 350	805	805

CULTURE / COMMUNICATION						
Programmes	2011		2012	2013	2014	2015
	ENS 2010	N. Prop				
Bibliothèque / médiathèque		20	15	15	15	5
Renouvellement équipement technique Espace 2000		17	5	5	5	5
Travaux entretien Espace 2000	2	5	5	5	5	5
Logiciel réservations		4				
Panneau d'informations lumineux	15					
TOTAL	17	46	25	25	25	15

VIE SCOLAIRE						
Programmes	2011		2012	2013	2014	2015
	ENS 2010	N. Prop				
Restaurant scolaire : achat four et autres équipements		23	68	80	75	5
Mobilier scolaire et divers matériels		11	5	5	5	5
Salle informatique Yves Coppens dont cablage		13	1	1	1	1
Extension maternelle	23	0				
TOTAL	23	47	74	86	81	11

INVESTISSEMENTS COURANTS

Il convient également de prévoir chaque année :

	2011		2012	2013	2014	2015
	ENS 2010	N. Prop				
Mobilier renouvellement (2184)	2	3	3	3	3	3
Logiciels informatique (205)	6	5	5	5	5	5
Matériel informatique (2183)	10	4	4	4	4	4
Matériel de transport (2182)		0	0	0	0	
Outillage (2158)	1	14	15	15	15	15
Matériel (sportif, pédagogique, électroménager 2188)	17	13	20	20	20	20
Matériel incendie et sécurité (21568)		1	1	1	1	1
Aménagement de terrains divers		23	20	20	20	20
Signalétique voirie + abribus		12	5	5	5	5
Matériel voirie (21578)		4	25	25	25	25
TOTAL	36	79	98	98	98	98
TOTAL GENERAL	426	694	1 426	2 614	1 603	1 252

TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT POUR LES 5 ANS 8 015

MOYENNE ANNUELLE 1 603

DEPENSES 2011 1 120

DEPENSES 2012 1 426

Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 426 277 € et concernent :

Imputation	Objet	Montant
2031	Etude aménagement Guenfrou	4 426
2031	Mise en accessibilité voirie et espaces publics	5 800
205	Logiciel Segilog - mairie	6 300
2111	Acquisition terrain Le Hec, part budget principal	26 200
2121	Espaces verts	4 000
2158	Echelle 1 plan pour église	360
2158	Scie électromagnétique - ALSH	250
2158	Outillage - Services techniques	555
2183	Logiciel SEGILOG maintenance 90% investissement	7 500
2183	Poste informatique - ALSH	550
2183	Onduleurs postes - NCB/EE/ND/Compta	400
2183	Caméscope - ALSH	500
2184	Sièges bureaux - Mairie	1 800
2184	Armoire forte - Accueil jeunes	1 000
2188	Préparateur eau chaude sanitaire gaz naturel vestiaires foot et rugby	15 540
2188	Four et lave-linge - Les Canaillous	860
2188	Acquisition jeux - Accueil jeunes	150
2188	Acquisition baby foot - Accueil jeunes	350
2188	Sèche-linge - La souris verte	299
2188	Console Wii - Accueil jeunes	250
2188	Panneaux signalisation CCL	15 000
2313	Raccordement bâtiment ST	365
2313	Salle de repos - La souris verte	5 600
2313	Salle de repos - La souris verte	9 810
2313	Restauration église St Tugdual étanchéité	1 880
2313	Restauration église St Tugdual mission SPS	280
2313	Restauration église St Tugdual honoraires	12 200
2313	Restauration église St Tugdual lot 1 maçonnerie	36 400
2313	Etude historique église	1 000
2313	Travaux étanchéité - Maison de l'enfance	720
2313	Signalisation Espace 2000 Célestin Blévin	1 500
2313	MO complexe sportif	598
2313	MO école maternelle	8 133
2315	Desserte racc élec parking + lot	1 301
2315	MO programme voirie 2010	3 240
2315	Programme voirie 2010	251 160
TOTAL		426 277

Les recettes d'investissement :

Les travaux dans les divers bâtiments communaux (ouvertures Ti Kreiz Ker, Yves Coppens, toiture mairie) feront l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR (anciennement DGE).

Le FCTVA 2011, correspondant aux dépenses d'équipement réalisées en 2010, estimé avec le mode de calcul actuel, s'élèverait pour 2011 à 123 000 €.

Les emprunts et dettes : l'emprunt est une recette d'investissement. Il est donc indispensable à l'équilibre de la section d'investissement du budget primitif. Un emprunt théorique sera donc très vraisemblablement inscrit au budget primitif 2011 mais notre objectif sera de réaliser les investissements 2011 **sans recours à l'emprunt**.

Les restes à réaliser s'élèvent en recettes à 68 297 € et concernent :

Imputation	Objet	Montant
1311	Subvention CAF aménagement local jeunes	1 020
1323	Subvention restauration église	55 027
1323	Subvention département voirie rurale 2010	12 250
TOTAL		68 297

Les budgets annexes :

- Activités économiques :

Budget d'un montant de l'ordre de 19 000 € en dépenses réelles de fonctionnement et de 38 000 € en recettes de fonctionnement, il enregistre essentiellement des locations de bâtiments et des recettes émanant de la maison funéraire.

En investissement, uniquement le remboursement de prêts contractés pour la pépinière d'entreprises, pour un montant de 33 000 €.

- Lotissements :

Pour 2011, sont prévus :

- . l'acquisition du foncier ainsi que la phase viabilisation sur le lotissement Van Gogh,
- . les travaux de voirie et d'électricité de Lann er Burgo (Kercharette II), pour environ 137 000 €,
- . le reliquat des marchés de travaux sur la Madeleine, pour environ 100 000 €.

- Assainissement collectif :

En fonctionnement :

- . le contrat de dératisation, pour 1 500 €,
- . les honoraires d'assistance pour le contrat d'affermage (DDTM), pour 2 500 €,
- . le remboursement au budget principal d'une partie des frais de gestion et des frais de personnel, pour un montant approximatif de 20 000 €
- . les frais financiers

En recettes, la taxe de raccordement à l'égout et la redevance d'assainissement.

En investissement, des restes à réaliser en dépenses s'élevant à 123 465 €, concernant les réseaux rue Saint-Yves. Egalement des restes à réaliser en recettes, s'élevant à 23 250 €, concernant des reliquats de subvention du conseil général pour les réseaux et la station d'épuration.

Proposition nouvelle : assainissement zone sud

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L 2312,

Considérant qu'un débat a eu lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice 2011,

Le conseil municipal,
Sur proposition de la commission finances,
Après en avoir débattu,

Article unique : PREND acte du débat d'orientations budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes.

Certifié exécutoire par le maire,
après envoi en préfecture de
Vannes le :
Et publication le :

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
pour extrait certifié conforme,
le Maire
Gilles-Marie PELLETAN.